



MDP

## DECISION N°197

### LOCATIONS

« MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'INSPECTION DE  
L'EDUCATION NATIONALE - 39 RUE DES JARDINS  
FLEURIS - CONVENTION ENTRE LA MAIRIE DE POMPEY ET  
LA D.D.F.I.P DE MEURTHE ET MOSELLE

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de mettre à jour la convention pour l'occupation des locaux situés 39 rue des Jardins Fleuris par l'Inspection de l'Education Nationale, devenue obsolète,

Le Maire,

### DECIDE

- de signer avec la Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe et Moselle, une convention de renouvellement de bail au profit de l'Etat pour les locaux occupés par les services de l'IEN, d'une superficie de 180 m<sup>2</sup>,
- de fixer le loyer annuel à 4 500 € hors charges et hors taxes,

Une convention de location est établie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour une durée de 6 années et fixe les autres conditions de location.

Pompey, le 23 mars 2023

Le Maire,



  
Laurent TROGRLIC

Publié par voie électronique le 27/03/2023  
Transmis à la Préfecture le 27/03/2023